

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2014

COMMUNE DE MALZÉVILLE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2013

Le conseil municipal s'est réuni à la Maisonnée, sous la présidence de Jean-Pierre FRANOUX, Maire, le 19 décembre 2013 à 19 h00.

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, François KLAEYLE, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Elisabeth LETONDOR, Elsa PLUMIER, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Marc BARRON.

Conseillers absents - excusés : Francine PIERRE, Samia MESSALTI, David CARABIN, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Yves COLOMBAIN.

Procurations : Gérard VIRY à Pascal PELINSKI,
Jean-Marie HIRTZ à Jean-François PASQUET,
Bernard BRAUN à Jean-Pierre ROUILLON.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Maire a désigné Monsieur Marc BARRON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

➤ Hommage à Nelson MANDELA, Monsieur le Maire a annoncé qu'il fera une proposition pour donner le nom de Mandela à un lieu de la commune puis il a demandé à l'ensemble du conseil municipal de se lever et d'applaudir.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal,
- 2) Décision modificative n°2 et travaux en régie,
- 3) Attribution de subventions aux associations,
- 4) Attribution d'une subvention pour les Philippines,
- 5) Indemnité de conseil au Receveur municipal,
- 6) Acompte de subvention au budget de la caisse des écoles,
- 7) Remboursements des sinistres par Groupama - protection juridique et auto,
- 8) Vacations funéraires,
- 9) Modification du tableau des effectifs,
- 10) Ratios promus-promouvables 2014,
- 11) Attribution de primes au ravalement de façades campagne obligatoire - Périmètre 2012 Rue de l'Orme,
- 12) Clarification de l'exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU) sur le territoire du Grand Nancy,
- 13) Tarification de la restauration scolaire,
- 14) Modification du règlement de fonctionnement de la crèche municipale,
- 15) Liste des décisions,
- 16) Questions diverses.

Accusé certifié exécutoire

N°01 Adoption du procès verbal du conseil municipal du 14 novembre 2013

Réception par le préfet : 31/01/2014

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX**Adopté à L'UNANIMITÉ
(Abstention de Sophie WAKEFORD)**

Sophie WAKEFORD précise qu'elle s'abstiendra car elle considère que les interventions et les réponses de Monsieur le Maire sur ce procès verbal sont plus explicites et plus détaillées que lors de la séance du conseil du 14 novembre.

N°02 Décision modificative n°2 et travaux en régie**Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON**

À l'occasion de l'exécution des opérations inscrites au budget 2013, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, ainsi que des travaux exécutés en régies, il est nécessaire de procéder à des ajustements et de modifier les crédits ouverts au budget primitif.

Jean-Pierre ROUILLON

« La 2^{ème} DM du budget 2013 constitue le dernier acte budgétaire de l'année. Elle poursuit 2 buts : constater les régies et ajuster les dépenses et les recettes en fonction des réalisations.

Les modifications qui sont cette année encore limitées, conduisent à une diminution de la section d'investissement de 19 416,67 € et une augmentation de la section de fonctionnement à 132 058,67 €.

L'équilibre budgétaire est très faiblement modifié dans un sens positif : l'autofinancement a été augmenté et l'emprunt d'équilibre a été réduit.

Les dépenses en régies qui atteignent un niveau conséquent, sont inscrites pour 16 482,67 € aux fonctions ad hoc visées dans la précédente délibération.

Plusieurs virements de compte à compte à l'intérieur de chaque section ou de section à section sont effectués en DM.

- **En investissement :**

Les modifications des dépenses d'investissement visent surtout à prévoir des crédits pour l'école et l'accessibilité :

- *des crédits sont prévus à hauteur de 2 500 € pour l'installation des VPI dans chacune des 3 écoles primaires (des crédits supplémentaires inscrits aux comptes 2183, pour des montants modiques sont aussi prévus pour compléter l'acquisition des matériels) ;*

- *des dépenses d'équipement des écoles ont été engagées pour faire face à l'augmentation des effectifs (peinture à l'école Jéricho pour 2 210 € et mobilier à Leclerc pour 650 €),*

- *le programme d'accessibilité des locaux a concerné en 2013 le CTM : 29 250 € pour cette opération dont les crédits ont été prélevés sur l'enveloppe prévue pour le gymnase.*

Par ailleurs, des crédits sont prévus pour :

- *l'acquisition de tapis de judo pour 2 000 €*

- *des travaux d'aménagement des bureaux du CCAS à la mairie (10 000 €),*

- *des aménagements de sécurité au parc des Chenevières ((1 205 €).*

Enfin en exécution de ses obligations dues à une servitude de passage, la commune participera aux frais de remise en état du passage 45 rue Jéricho.

Les crédits nouveaux sont financés par la diminution des crédits prévus pour le SIVU SMJ, 53 800 € qu'il n'a pas été utile de mobiliser et par l'annulation des soldes non utilisés des crédits réservés aux marchés de réfection des murs de l'Eglise et de la DOUERA, 7 500 €.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2014

En recettes d'investissement, les opérations budgétaires et comptables consécutives à la cession du terrain Masson, sont neutres (les crédits supplémentaires, 10 000€ sont compensés par la diminution équivalente des crédits). Elles sont aussi inscrites en DF.

Le prélèvement (recette d'investissement et dépense de fonctionnement) augmente de 45 525 € et les recettes d'emprunt diminuent de 65 302 €. Ils témoignent d'une gestion rigoureuse.

• **En fonctionnement :**

- *Les principales modifications en dépenses de fonctionnement concernent*
 - les frais de nettoyage des locaux par une association intermédiaire, 28 000 €, pour faire face aux départs en retraite des agents d'entretien,
 - l'annulation de titres de recettes de 26 800 € dans le cadre du contentieux pour les CNI et de 3 300 € pour la réalisation d'emplacements de parking,
 - les frais engagés pour faire face à l'augmentation des effectifs dans les écoles (restauration + 5 000 €, fournitures scolaires, transports...)
 - la hausse de la subvention au CCAS de 5 000 €, en raison de l'accroissement des besoins,
 - l'ajustement de la participation de la commune au SIVU, 4 345 €,
 - l'augmentation des dépenses de chauffage, 10 000 € à la fonction 0204, à raison d'un hiver long et rigoureux ;
 - des aménagements de loisirs et d'agrément au parc des Chenevières (10 387 €).

Les crédits nouveaux sont financés partiellement par l'annulation du solde non utilisé des crédits inscrits pour l'assurance dommages-ouvrage, 15 000 €.

- *Les autres modifications visent à ajuster en plus ou en moins les dépenses en fonction des réalisations.*
- *Les recettes sont ajustées en fonction des réalisations : évaluées avec prudence au moment du budget, elles sont toutes augmentées sauf la DNP (-20 855 €). Elles atteignent 115 576 € et concernent*
 - les dotations (FD TP + 23 900 €),
 - les subventions (+ 8 237 € pour les dommages de l'orage de mai 2012),
 - les remboursements d'assurance (+22 700 € pour le dédommagement des absences pour maladie du personnel),
 - les impôts et taxes (+ 64 000 € pour la TADE),
 - les redevances (+ 15 594 € en raison de l'augmentation de la fréquentation de services scolaires et périscolaires. »)

Bertrand KLING précise que la mise en accessibilité du Gymnase fera l'objet d'une étude plus globale avec une prise en compte en particulier de l'entrée du gymnase.

Adopté à L'UNANIMITÉ

N°03 Attribution de subventions aux associations

Rapporteur : Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

| | |
|-------------------------------|---------------|
| Tennis Club Malzéville | 1000 € |
| A.P.E.M. | 3300 € |
| Vélo Loisir Malzéville | 400 € |

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2014

| | |
|---------------------|--------|
| F.N.A.C.A. | 200 € |
| C.L.C.V. Malzéville | 1600 € |
| LORTIE | 6000 € |
| Notre Dame du Trupt | 3800 € |
| Malzéville au Mali | 1500 € |
| Banque Alimentaire | 400 € |

Les subventions exceptionnelles suivantes :

| | |
|------------------------|--------|
| A.P.E.M. | 200 € |
| Karaté Do Shin Bu Khan | 600 € |
| Tennis Club | 1000 € |
| Malzéville au Mali | 1500 € |
| Pain contre la faim | 300 € |

Adopté à L'UNANIMITÉ**(Bertrand KLING et Bernard PIERRAT ne participent pas au vote)****N°04 Attribution d'une subvention pour les Philippines****Rapporteur** : Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER

Suite au récent et violent typhon qui a sinistré les Philippines et devant l'ampleur des dégâts, la ville de Malzéville souhaite manifester sa solidarité envers les sinistrés. Elle s'associe donc aux aides de l'Etat, des autres collectivités territoriales et des associations caritatives, pour apporter une aide matérielle, sous la forme d'un soutien financier, par l'intermédiaire d'une fondation.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'octroyer à la FONDATION DE FRANCE, une subvention exceptionnelle de 1 000 euros.

Adopté à L'UNANIMITÉ**N°05 Indemnité de conseil au Receveur municipal****Rapporteur** : Jean-Pierre ROUILLON

Il est demandé au conseil municipal d'accorder à Monsieur TOSI, notre receveur municipal, une indemnité de conseil au taux maximum, soit un montant de 863,38 euros nets

Adopté à L'UNANIMITÉ**N°06 Acompte de subvention au budget de la caisse des écoles****Rapporteur** : Jean-Pierre ROUILLON

En vue de couvrir le règlement des dépenses du 1^{er} trimestre 2014 et dans l'attente du vote du Budget Primitif 2014 de la commune, il est proposé au conseil municipal de procéder en tant que de besoin au versement d'un acompte de la subvention communale d'un montant maximum de 66 000 € à la Caisse des écoles.

Adopté à L'UNANIMITÉ**N°07 Remboursements des sinistres par Groupama - protection juridique et auto****Rapporteur** : Jean-Pierre ROUILLON

Il est demandé au conseil municipal d'accepter les remboursements suivants :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2014

- 2 122,45€ relatifs aux honoraires du cabinet Riskedge, conseil technique de la commune dans l'affaire Dexia
- 1 089,40€ correspondant au solde des frais et honoraires d'avocat dans la procédure devant le Tribunal correctionnel de Nancy (affaire Dumont).
- 1057,83€ relatifs à la prise en charge du sinistre bris de glaces survenu sur le minibus communal immatriculé 79 AKT.

Adopté à L'UNANIMITÉ

N°08 Vacations funéraires

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Il est demandé au conseil municipal d'actualiser les tarifs des vacations funéraires à 20 €.

Adopté à L'UNANIMITÉ

N°09 Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Il est demandé au conseil municipal de mettre à jour le tableau des effectifs suite aux mouvements de personnel (mutations, départs en retraite) et aux évolutions de carrière.

L'effectif des agents municipaux est constant, ce sont les grades qu'il convenait de modifier.

Adopté à L'UNANIMITÉ

N°10 Ratios promus-promouvables 2014

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les taux de promotion d'avancements de grade des agents pour l'ensemble des filières et ceci pour l'année 2014.

Adopté à L'UNANIMITÉ

N°11 Attribution de primes au ravalement de façades campagne obligatoire - Périmètre 2012 Rue de l'Orme

Rapporteur : Claude FINANCE

Il est proposé au conseil municipal de verser la prime municipale d'aide à l'amélioration des façades et à l'embellissement des rues de la commune à :

- ❖ Mme GILLET Dominique : prime de 1 188 euros (25 % du montant TTC des travaux pris en compte soit 4 750,80 euros),
- ❖ Mme BONNE-LABLANCHETAIS Corinne : prime de 1 600 euros (25 % du montant TTC des travaux pris en compte soit 9 555,10 euros, prime plafonnée à 1 600 euros en application du règlement d'octroi).

Adopté à L'UNANIMITÉ

N°12 Clarification de l'exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU) sur le territoire du Grand Nancy

Rapporteur : Bertrand KLING

Le conseil municipal PREND ACTE des modifications des conditions d'exercice du D.P.U. approuvées par le Conseil de communauté du Grand Nancy du 5 juillet 2013.

N°13 Tarification de la restauration scolaire

Rapporteur : Claudine JACQUEMIN

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2014

Il est proposé au conseil municipal de ne pas impacter sur les familles la hausse tarifaire appliquée par le prestataire de restauration à la commune à l'occasion du renouvellement du marché en septembre 2013.

Adopté à L'UNANIMITÉ

N°14 Modification du règlement de fonctionnement de la crèche municipale

Rapporteur : Claudine JACQUEMIN

Dans le cadre de la réforme de la prestation de service unique (PSU), la Caisse Nationale d'Allocations Familiales impose, à partir de 2014, aux gestionnaires d'établissements d'accueil de jeunes enfants, la fourniture des couches et produits d'hygiène. Il convient donc de délibérer sur le nouveau règlement de fonctionnement de la crèche municipale qui intègre cette directive et prendra effet au 1^{er} janvier 2014.

Adopté à L'UNANIMITÉ

N°15 Liste des décisions

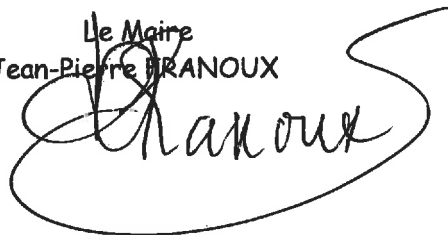
Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Conformément à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal, de différentes décisions, dans le cadre des compétences déléguées au maire.

N°16 Questions diverses

La séance est levée à 19h50

Le Maire
Jean-Pierre FRANOUX



Le Secrétaire de séance
Marc BARRON

